

# CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

## PROCES-VERBAL du 21 mars 2024

Convocation en date du : 15/03/2024

Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024

Date d'affichage du Procès-Verbal : 22/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, se sont réunis à la Mairie de Dompierre les Ormes sous la présidence de Mme Géraldine AURAY, Maire

Présents :

MM. Guillaume BOUCHOT, André CHARNAY, Jean-Yves COURTOIS, Frédéric DEBUS, Michel DESROCHES, Emmanuel FÉNÉON, Bernard LITAUDON, Philippe PROST, Marcel RENON  
Mmes Géraldine AURAY, Séverine DEBIEMME, Emilie GIRAUD DEBROSSE, Elisabeth MARTINOT, Véronique VIAL

Absent-excuse : Néant

M. Emmanuel FÉNÉON a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du 15/02/2024,
- 2) Fiscalité directe locale - vote des taux 2024
- 3) Ted Burger
- 4) Starengo
- 5) Rénovation énergétique de la Salle des fêtes
- 6) Îlot Bretaire
- 7) Gymnase
- 8) Informations diverses.

**1°) Approbation du procès-verbal du 15 février 2024 - Délibération n° 2024/03/01**

Le procès-verbal de la réunion du 15 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

## **2°) Fiscalité directe locale - vote des taux 2024- Délibération n° 2024/03/02**

Mme le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2023, est de nouveau voté à compter de 2024. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition 2024.

En conséquence, Madame le Maire propose de fixer les taux comme suit :

- taxe d'habitation : 11,53 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,57 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,18 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 11,53 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,57 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,18 %

- charge Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques,

accompagné d'une copie de la présente décision.

Mme le Maire indique qu'une réflexion devrait être menée par la Communauté de Communes Saint-Cyr Mère Boitier pour une future harmonisation de la taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires.

## **3°) Ted Burger**

Mme le Maire indique n'avoir toujours pas reçu de réponse du notaire concernant ce projet.

Elle propose à l'ensemble du conseil municipal d'avancer sur le projet et de faire une étude de faisabilité pour ce local. Des devis seront demandés à Côté Plan et à Mme Mireille ROULLEAU.

## **4°) Starengo**

Mme le Maire rappelle que la société STARENCO avait présenté en 2021 une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du groupe scolaire, de l'atelier municipal, de la maison des Associations et de l'ancienne école du bas.

Pour donner suite à cette étude, Mme le Maire explique qu'il serait souhaitable que la commune donne une suite sur la rentabilité d'un projet sur le groupe scolaire.

Un devis a été demandé à la société STARENCO et s'élève à un montant de 1 634€ H.T.

Le conseil donne son accord pour réaliser cette étude de rentabilité.

#### **5°) Rénovation énergétique de la Salle des fêtes Délibération n° 2024/03/03**

Mme le Maire indique que le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté a attribué une subvention d'un montant de 150 000 € pour les travaux de rénovation énergétique de la Salle des Fêtes. Son versement sera conditionné au respect des prescriptions. Une convention de soutien à l'investissement qui régit cette subvention doit être signée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Mme le Maire à signer la convention de soutien à l'investissement avec la Région Bourgogne Franche-Comté.

#### **6°) Îlot Bretaire**

Mme le Maire rappelle que l'actualisation du devis de l'entreprise TDL pour la démolition d'une partie des bâtiments de l'Îlot Bretaire a été demandé en janvier. Un second devis a été demandé à l'entreprise Cortambert.

Elle signale également qu'un diagnostic amiante avant démolition doit être effectué. Quatre entreprises ont été sollicitées : Exedia, B2E, Socotec et Veritas.

Il faudra également rechercher une AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage). Dans le cadre de cette recherche, Mme le Maire et M. Frédéric DEBUS ont rencontré la société SETAN, la SEMA et A.C.S.

#### **7°) Gymnase**

Mme le Maire et M. Emmanuel FÉNÉON ont reçu en Mairie la société SMC2 qui a réalisé la construction de plusieurs gymnases.

M. Emmanuel FÉNÉON explique que le Président de la Communauté de Communes Rémy Martinot, Mme le Maire et lui ont été reçu par M. le Maire de Foissiat Jean-Luc PICARD et Mme BACHEROT de la société SMC2 pour visiter le gymnase de Foissiat qui correspond au type de structure recherché pour Dompierre les Ormes (ossature bois, toiture textile, coût de fonctionnement allégé).

A la suite de cette visite, la société SMC2 a fait parvenir en Mairie une proposition accompagnée de plans pour un gymnase de type B. Le montant du devis de construction du gymnase (hors frais annexes) s'élève à 1 551 054,66 € H.T., auquel il faut rajouter le montant pour les vestiaires du foot à la charge de la Commune soit 333 500 €.

Mme le Maire demande à la commission gymnase de se réunir pour définir les priorités des locaux annexes afin de diminuer les coûts et d'arriver à un reste à charge acceptable pour la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boëtier.

Un débat s'ouvre sur le fait que le projet gymnase et celui de l'Îlot Bretaire ne pourront pas être engagés sur la même période. Il faudra donc prioriser les projets. En effet, un seul projet ne peut être subventionné par année que ce soit par les subventions de l'Etat, la Région, le Département.

M. Frédéric DEBUS demande que la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boëtier s'engage dans le projet de gymnase communautaire lors de son prochain conseil.

## **8°) Informations diverses.**

### **a) Point info tourisme**

Mme le Maire informe le conseil que le point info tourisme doit être rénové afin de créer un lieu d'accueil plus chaleureux. La commission Bâtiment a sollicité des devis à M. Laurent LOVEIRY pour la rénovation et l'aménagement et à l'entreprise Mulot pour la plomberie pour un montant global des travaux de 4 855,06€ TTC.

Le conseil décide de valider ces travaux

### **b) Façade du 228 Grande Rue**

M. André CHARNAY indique que la réfection de la façade du bâtiment communal situé au 228 Grande Rue et occupé par Lucie Foulon, esthéticienne, sera réalisée semaine 13.

### **c) Tourisme**

Mme le Maire informe que l'assemblée générale de l'Office de Tourisme Verts Vallons de Sud Bourgogne aura lieu le 6 avril 2024 à 9h30 à Saint Léger sous la Bussière.

Le lancement de la saison touristique aura lieu le 4 avril à l'office de tourisme de Matour.

### **d) Randonnée des Croix.**

Mme le Maire indique que le travail réalisé par Mme Marielle Brendlen sur la Randonnée des Croix devrait être opérationnelle courant du mois d'avril 2024.

### **e) Signalétique**

Mme Séverine DEBIEMME et M. André CHARNAY informe le conseil que la société Probalis mandatée pour l'installation des panneaux touristiques n'a pu installer le panneau prévu sur le muret de la Place Philippe Malaud en raison du poids et de la taille de celui-ci. La commission signalétique touristique doit se réunir pour trouver un nouvel emplacement.

### **f) Troc aux plantes**

Mme le Maire informe que le troc aux plantes aura lieu sous le préau de la Maison des Associations le samedi 4 mai 2024. Un arrêté sera pris pour interdire le stationnement dans la cour.

### **g) Fleurissement**

Mme le Maire fait part de la réception en mairie du dossier d'inscription au Label des "Villes et Villages Fleuris". Ce dossier sera complété et renvoyé avant la date du 10 avril 2024.

### **h) Cimetière**

Mme le Maire interroge la commission en charge de la valorisation du village pour connaître l'avancée du projet d'en herbage du cimetière. Un essai pourra être réalisé courant automne 2024. M. Marcel RENON indique qu'un cimetière enherbé restera quand même une charge de travail pour les agents communaux. Mme le Maire demande également à la commission de statuer sur les emplacements des plaques commémoratives près du puit du souvenir.

#### **i) Élections européennes**

Mme le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le 9 juin prochain. Le tableau des permanences sera établi lors du prochain conseil municipal. La préfecture demande trois numéros de téléphones pouvant être contacté lors de la soirée électorale en cas de difficultés dans la transmission des résultats. Mme le Maire, M. Emmanuel FENEON et Mme Séverine DEBIEMME se proposent.

#### **j) SCI les Meuniers**

Mme le Maire informe que la SCI les Meuniers vend ses locaux Route de Montmelard et propose l'achat de ces derniers à la commune de Dompierre les Ormes. Après discussion, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite.

#### **k) Classes bleues**

Mme le Maire indique avoir reçu de la part de Mme TARDIVAUD une demande de financement pour les classes bleues. Le devis pour le transport s'élève à 999.99 € TTC et celui des séances de natation à 1040 € TTC. pour les élèves de moyenne section, grande section et CP.

Une subvention sera demandée dans le cadre du dispositif « Aisance Aquatique ».

Le conseil municipal valide les devis.

#### **l) Nouvergies**

Mme le Maire informe avoir reçu avec M. Marcel RENON, M. PETIT de la société Nouvergies venu présenter un projet agrivoltaïque sur la commune de Dompierre les Ormes. Ce projet ne correspond pas aux zones d'accélération des énergies renouvelables votées lors du conseil municipal du 18 janvier 2024. Le Conseil Municipal ne donnera pas un avis favorable à ce projet.

#### **m) Courrier de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers**

Mme le Maire donne lecture du courrier reçu de La présidente de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Dompierre les Ormes, Coralie Pageaut Rodriguez, sollicitant une salle pour que les pompiers puissent effectuer leurs séances de sport hebdomadaires ainsi qu'une salle réservée aux pompiers pour installer du matériel de musculation non déplaçable. La salle de motricité du groupe scolaire étant jugée trop petite, la commune n'a malheureusement pas actuellement de lieu à proposer aux Sapeurs-Pompiers.

#### **n) Chauffage Selvans**

M. André CHARNAY indique qu'à la suite d'une demande de remplacement du système de climatisation défectueux de la part l'entreprise SELVANS, la commission Bâtiment a sollicité l'entreprise GEOFFRAY pour l'établissement d'un devis. La proposition s'élève à 15 081,10 € H.T. pour le remplacement des unités intérieures de chauffage/climatisation et le remplacement et déplacement du groupe extérieur. A la suite de ces travaux d'installation de P.A.C. air/air, la chaudière fuel ne sera plus utilisée.

Le conseil valide ces travaux.

#### **o) Demande de Dylan BENASSE motoculture**

M. Bernard LITAUDON fait part d'une discussion avec Dylan BENASSE gérant de la société Loisirs Vert Motors qui souhaiterait acheter une petite partie du terrain communal situé à la Zone Artisanale de Chassigneux qui jouxte sa parcelle. Mme le Maire souhaite que M. BENASSE fasse une demande écrite accompagnée d'un plan afin que cette demande puisse être étudiée lors d'un prochain conseil municipal.

**p) Voirie**

M. Marcel RENON informe que la commune a validé le devis de l'entreprise THIVENT pour les travaux de voirie communautaire.

**q) Assainissement**

M. Marcel RENON informe également que les travaux d'assainissement au lotissement du Champ des Fleurs ont débuté début du mois de mars.

Il indique également avoir participé avec M. Michel DESROCHES aux réunions communautaires de la commission d'assainissement concernant la mise en place d'une tarification pour les contrôles d'assainissements individuels qui sera bientôt effective.

**r) Terrain de foot**

M. Marcel RENON indique que la société SOTREN doit intervenir semaine 13 pour terminer les travaux de réfection du stade de foot.

**s) Service Enfance Jeunesse**

Mme Severine DEBIEMME et M. Emmanuel FÉNEON indiquent avoir participé ce jour à une réunion organisée par le Service Enfance Jeunesse. Il en ressort un manque d'assistantes maternelles sur l'ensemble du territoire. Un document résumant cette réunion sera envoyé à l'ensemble du conseil municipal.

**t) Les amis de Pézanin**

M. Emmanuel FENEON informe que l'association Les Amis de Pézanin a reçu une subvention départementale pour la communication de son festival organisé l'été prochain.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 18 avril 2024 à 20 h 00

Prochain bureau : vendredi 12 avril 2024 à 8 h 30

Fin de séance : 00 h 00

Le secrétaire de séance  
Emmanuel FENEON,

Le Maire  
Géraldine AURAY